

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 17  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 17  
Date de convocation : 05/12/25

**DELIBERATION N°05  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Pascal BAUDIN.

**Conseil Départemental** : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mmes Dominique BALDERANIS, Dominique MARCON, MM. Jean Louis BAUDOUIN, Gilles MAGNON, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois** : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme** : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Thierry JAVELAS, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD** : Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental** : Mme Agnès JAUBERT (suppléante), MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE

**Communauté des communes du Diois** : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY M. André GIRARD, Dominique JOUBERT (suppléant)

**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT, MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Jean-François FAURE (suppléant)

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LA PRESTATION « TITRES RESTAURANT »**

Le Président de séance rappelle que depuis 2007, les agents bénéficient de titre-restaurant d'une valeur de 7 €, dont 4 € pris en charge par le Syndicat.

Actuellement, ces titres sont remis aux agents de manière mensuelle sous format de chèque déjeuners.

Afin d'optimiser la gestion, de moderniser ce système et de simplifier la distribution des titres, il est proposé de modifier le règlement intérieur pour permettre les deux possibilités de distribution : chèques papier et carte individuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur modifié, ci annexé, concernant les « titres restaurant » ;
- AUTORISE le président du Syndicat à engager les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en place de ces dispositions.

Le Président du Syndicat,  
Gerard Crozier

